

Image not found or type unknown



Faire appel après un jugement

Par **aurore**, le **01/05/2008 à 15:38**

bonjour,rnj'aimerais connaître les démarches à suivre lorsque l'on a été assigné au tribunal de commerce et juger. peut on faire appel s'il on est pas d'accord avec la condamnation et combien de temps l'on a pour se manifester.merci

Par **Jurigaby**, le **02/05/2008 à 03:15**

Bonjour.rnrnVous disposez d'un délai de un mois pour faire appel.